

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets

2025



Table des matières

A.	Présentation de la Collectivité	1
I.	Présentation générale du service.....	1
II.	Les événements marquants en 2025.....	2
B.	Les indicateurs techniques.....	2
I.	Organisation générale des collectes	2
1.	Les collectes.....	2
2.	Les déchèteries.....	3
3.	Les déchets de soins des particuliers	5
4.	Installations de traitement.....	5
II.	Analyse quantitative	6
1.	Quantités globales.....	6
2.	Les ordures ménagères résiduelles.....	10
3.	La collecte sélective.....	10
4.	Détail des matériaux recyclés	11
III.	Analyse qualitative.....	12
1.	Les emballages et les papiers.....	12
2.	Les déchèteries.....	13
IV.	Déchets des professionnels	15
1.	Collecte traditionnelle	15
2.	Dépôts en déchèteries	16
V.	La gestion des biodéchets.....	17
1.	La gestion des biodéchets des particuliers	17
2.	La collecte des biodéchets des professionnels	20
C.	Les indicateurs financiers	22
I.	Les tarifs de la Redevance Incitative - 2025	22
II.	Recettes et dépenses par poste.....	24
1.	Collecte et Traitement des O.M. résiduelles et collecte sélective.....	24
2.	Les déchèteries.....	25
3.	Les dépenses et recettes non ventilables	26
4.	Évolution de la REOMi.....	27
III.	Bilan des recettes et des dépenses.....	28
D.	Conclusion	28

Avant-propos

Chaque Président·e d'E.P.C.I. compétent·e en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu·e de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin. En application du décret n°2016-1827 du 30 décembre 2016, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un "rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets" avant le 30 septembre suivant la clôture de l'exercice (30 septembre 2026 pour l'exercice 2025).

L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué avant tout à l'information. Ainsi, il doit être mis à la disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population).

Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.

Le présent rapport présente l'activité de l'année 2025.

A. Présentation de la Collectivité

I. Présentation générale du service

Le 1^{er} janvier 2000, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a repris la compétence "collecte et traitement des déchets" auparavant exercée par le District.

Au 31 décembre 2025, le Pays de Château-Gontier dispose de :

- deux déchèteries : une à Azé et une à Bierné,
- une plate-forme de compostage des déchets verts, de broyage de bois et un hangar de stockage de bois déchiqueté,
- un service de collecte des O.M.R., des biodéchets, des emballages, du papier et du verre en régie.

Par convention en date du 23 décembre 2002, le quai de transfert pour les déchets ménagers et assimilés de la déchèterie d'Azé est pris en charge par le Conseil Départemental de la Mayenne dans le cadre de sa compétence de transport et traitement des O.M.R.

La convention de traitement des déchets ménagers ultimes (OMR, déchets incinérés et enfouis des déchèteries) a été renouvelée avec du Conseil Départemental de la Mayenne en date du 13 mars 2023. Cette convention prendra fin au 31 décembre 2042.

Le service "TRILOGIC" emploie :

- 10.5 ETP (agents titulaires et contractuels) assurant la collecte en porte et la livraison des bacs (chauffeurs, chauffeurs remplaçants et ripeurs),
- 1 ETP (agent titulaire) assurant le vidage des points de tri (papier et verre, 4 jours par semaine) et l'accueil en déchèterie d'Azé (1 journée)
- 5 ETP (agents titulaires et contractuels) en déchèteries à Azé + 1 mi-temps en contrat pour la déchèterie de Bierné
- 1 coordonnateur Collecte et Déchèteries,

- 1 responsable du service,
- 3 agents sont détachés par le Service Financier (suivi des mouvements des usagers, établissement de la facturation et de la redevance incitative, établissement des documents budgétaires et comptables),
- 1 chargé de missions « Économie Circulaire » en temps partagé avec les Communauté de Communes du Pays de Craon et de Meslay-Grez (2 jours par semaine pour notre Collectivité), arrivé en mars 2022, en contrat de projet
- 1 chargée de mission « biodéchets » arrivée en janvier 2023, en contrat de projet.

II. Les événements marquants en 2025

2025 a vu la fin de la mise en place des bornes de proximité pour la collecte des biodéchets. Les autres actions initiées en 2023 pour la mise en place du Schéma Territorial de Gestion des biodéchets ont été prolongées ou élargies (vente de composteurs, mise en place de nouveaux composteurs partagé). 80 animations ont également été mises en place afin de toucher de nouvelles personnes (plus de 2 000 personnes touchées, dont plus de 800 scolaires).

Les horaires d'ouverture de la déchèterie de Bierné ont été revus en fonction des retours sur l'utilisation réelle par les usagers et le créneau du mardi matin, très peu utilisé, a été supprimé.

Une nouvelle benne bi compartimentée de 26 t fonctionnant au bioGNC a été réceptionnée en octobre 2025. Cela porte à 5 le nombre de véhicules fonctionnant au bioGNC dans le service TRILOGIC.

Enfin, une panne très longue de la station d'avitaillement en bioGNC a imposé l'utilisation d'une benne de location fonctionnant au gasoil et des pleins faits à St Berthevin dans une autre station GNV pour les autres véhicules.

Des travaux ont eu lieu au centre de tri du groupe Séché afin d'améliorer les performances de tri de ces installations. Cela a également permis la création de deux nouveaux flux d'emballages en plastique, les flux dit Développement (ou FLUX DEV) rigides et souples. Ces deux flux visent à capter tous les plastiques dont le recyclage est complexe (filières en développement ou à développer). Ces flux sont ensuite massifiés dans des centres de surtri afin de créer des flux propres aptes à être traités. Cela permet également de supprimer le flux « refus filières » et d'améliorer les recettes de soutien CITEO. Les déchets ont été détournés vers VALORPÔLE72 le temps des travaux (été 2025).

B. Les indicateurs techniques

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier comptait 16 communes et 29 934 habitants au 1^{er} janvier 2025.

I. Organisation générale des collectes

1. Les collectes

Au 1^{er} janvier 2025, la collecte des déchets ménagers et assimilés est intégralement réalisée en régie et s'organise comme suit :

- Collecte en porte à porte ou en bout de chemin pour tous les usagers (bac gris individuel à puce pour les Ordures Ménagères Résiduelles (ou O.M.R.) et sac jaune pour les emballages).

- Collecte sur nos 88 points d'apport volontaire pour les emballages en verre ou les papiers, journaux magazines.

Les 16 communes du Pays de Château-Gontier sont collectées une fois par semaine pour les OMR et une fois par semaine pour les emballages (emballages en C1 depuis le 1^{er} janvier 2023).

Après quelques années perturbées, un nouveau contrat, dit "Barème G", a été signé pour une durée de 6 ans avec CITEO (fin en 2029).

Depuis 2019, le service TRILOGIC assure une transition du gasoil vers le Bio-GNV avec la mise en service successive de 5 véhicules « verts » : une benne classique de 16 T (IVECO - 2019), trois bennes bi-compartmentées de 26 T (VOLVO – 2019 et SCANIA#1 – 2022 et SCANIA#2 - 2025).

L'impact environnemental de la collecte s'en trouve très fortement diminué :

- Moteur plus silencieux + lèves conteneurs électriques = moins de bruit pour les riverains et pour les agents ;
- Des émissions de polluants fortement réduites :
 - -90% de particules fines ;
 - - 30 à 50 % de NOx (par rapport à la norme euro VI) ;
 - - 80% de monoxyde de carbone ;
- Bio-GNC : -90% des rejets de gaz à effet de serre = 200 teqCO₂ / an pour la collecte des déchets.

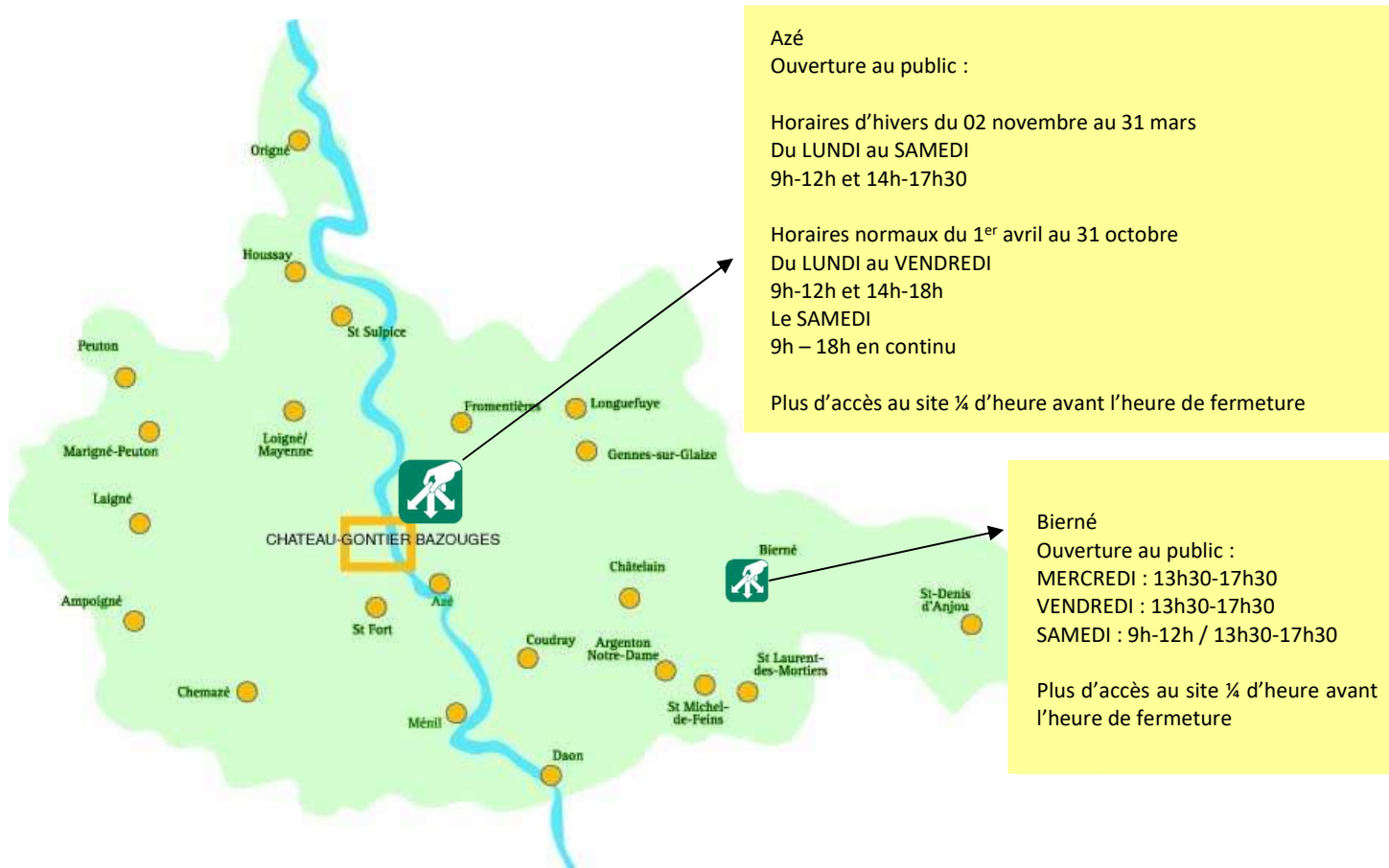
2. Les déchèteries

Les deux déchèteries d'Azé et de Bierné permettent une bonne couverture géographique du territoire (voir carte en page suivante). La partie Ouest du territoire, un peu plus à l'écart de ces équipements du fait de l'éloignement géographique a vu son accès à la déchèterie d'Azé facilité par l'ouverture de la rocade Nord de l'agglomération fin 2022.

Les accès en déchèterie sont gérés informatiquement sur les deux déchèteries depuis le 1^{er} juillet 2016.

L'exploitation est assurée en régie, certaines prestations étant réalisées par des prestataires privés.

Prestation	Au 1er janvier 2025
Location - rotation des caissons	SECHE TRANSPORT
Mise en balle des cartons	SUEZ
Gestion des déchets toxiques hors REP	TRIADIS
Traitement des plastiques hors REP	ATHENA RECYCLAGE
Arrosages Andains et chargements Azé	MANCEAU
Tassages et chargement bennes Bierné	HOUDAYER TP
Traitement des inertes recyclables	PIGEON TP
Traitement des inertes non recyclables	CARRIERES NIVET
Transfert des emballages et papiers	SECHE TRANSPORT
Tri des emballages et papiers	SECHE ECOINDUSTRIES
Broyage du bois non traité et des déchets verts	E.V.A.



Le Site Déchets d'Azé est soumis à autorisation pour son exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : arrêté préfectoral n°2001-P-1561 du 12 septembre 2001. La déchèterie de Bierné est soumise à déclaration pour son exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : récépissé de déclaration référencé 2001-175 du 28 mai 2001.

Les horaires ont été adaptés sur les deux sites afin de mieux répondre aux usages : fermeture plus tôt en hiver et ouverture en continu d'avril à octobre inclus sur Azé, décalage d'1/2 heure sur Bierné.

En application du programme de maîtrise des tonnages et des coûts, nous avons mis en place plusieurs filières dites « à responsabilité élargie du producteur » - ou REP. Certaines filières existantes ont par ailleurs été remaniées.

Sur nos déchèteries, nous avons désormais les filières REP suivantes :

- Articles de sport et loisirs
- Articles de bricolage et de jardinage
- Benne et caisse palette multi-REP – multimatériaux recyclables
- Plâtre
- Plastiques rigides
- DEEE, piles et lampes
- Déchets ménagers spéciaux
- Huile de vidange
- Déchets inertes recyclables et non recyclables

- Bois traité
- Menuiseries vitrées.
- Textiles.

Les déchets des professionnels rentrant dans ces catégories sont acceptés gratuitement sur les déchèteries.

3. Les déchets de soins des particuliers

Depuis la mise en place de la filière nationale appelée DASTRI, la Communauté de Communes n'assure plus de collecte des piquants-coupants des particuliers. Ces derniers peuvent les déposer gratuitement dans les 8 pharmacies participant à la filière (7 sur Château-Gontier sur Mayenne et 1 à Chemazé).

Plus de renseignements peuvent être trouvés sur le site internet dédié : <https://www.dastri.fr/nous-collectons/>

4. Installations de traitement

Les ordures ménagères résiduelles (ou OMR) sont transportées depuis le quai de transfert d'Azé vers le Unité de Valorisation Énergétique de PONTMAIN (propriété du Conseil Départemental de la Mayenne) et l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ou ISDND) de Changé (propriété de Séché Éco-industries).

Les emballages sont vidés également au quai de transfert d'Azé puis sont livrés au centre de tri SECHE ENVIRONNEMENT a Changé – 53.

Après un vidage au Quai de transfert d'Azé dans une troisième benne, les papiers sont transportés vers leur lieu de recyclage après une mise en balle chez Séché à Changé -53. Les emballages en verre sont directement livrés chez les recycleurs au départ de la plate-forme d'Azé.

Le rachat des matières fait l'objet d'une négociation commune avec d'autres collectivités mayennaises.

- Cartons bruns, cartonnettes : CAIRN
- Papiers, Gros de Magasin : CAIRN
- Acier : Arcelor
- Aluminium : CAIRN
- Briques alimentaires : REVIPAC
- Emballages en plastique : CAIRN
- Flux DEV rigides et souples : CITEO

Les emballages en verre sont rachetés par OI-Manufacturing dans le cadre de la filière CITEO.

II. Analyse quantitative

1. Quantités globales

	Tonnes	Kg par hab.
O.M.R. collectées*	3 756	125.5
Collecte Sélective	2 905	97.0
Déchèterie	15 344	512.6
Total	22 005	735.1

Quantités globales de déchets collectés en 2025

* quantités collectées hors apports "déchets incinérés" de déchèterie

** moyenne départementale : 135.7 kg/hab en 2025 – source CD53

	O.M.R.*	Collecte sélective	Déchèteries	Total	Variation annuelle
2020	4 221	2 849	14 187	21 257	1.95%
2021	4 290	2 943	16 414	23 647	11.24%
2022	4 235	2 893	15 028	22 156	-6.31%
2023	3 879	2 867	16 615	23 361	5.44%
2024	3 792	2 882	17 799	24 473	4.76%
2025	3 756	2 905	15 344	22 005	-10.08%

Évolution des quantités globales de déchets collectés entre 2020 et 2025

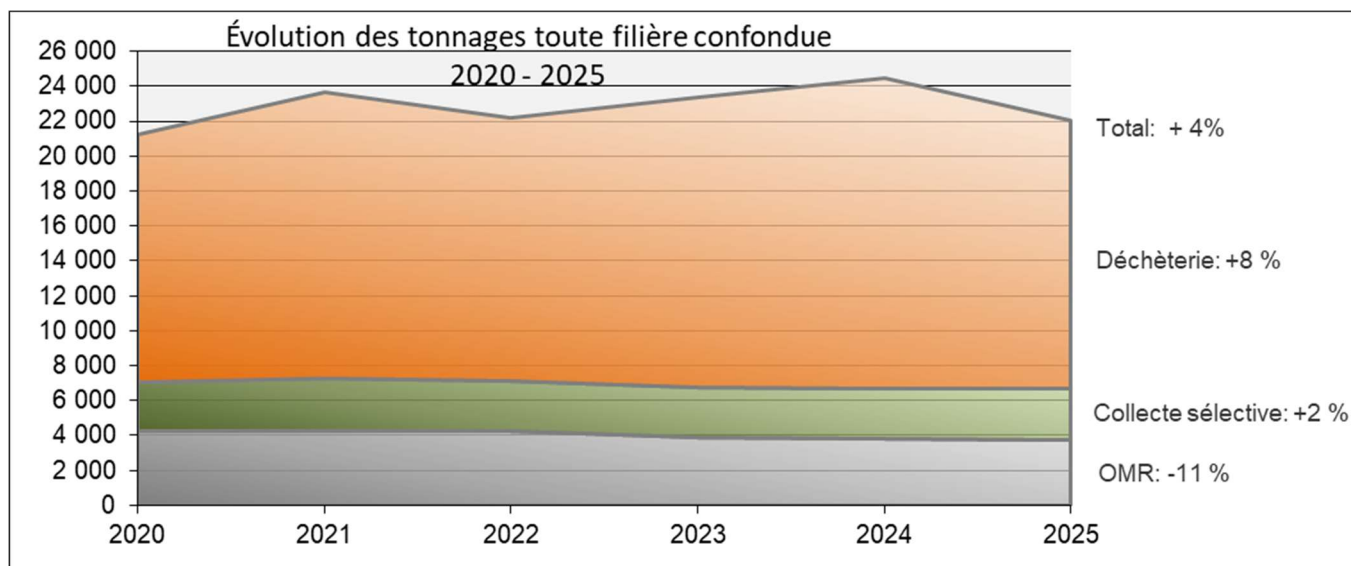
* quantités collectées hors apports " Déchets incinérés " de déchèterie

Quelques chiffres ...

En 2024, nous avons collecté **229 153** bacs (OMR et emballages confondus, particuliers comme professionnels). Cela représente par exemple presque 32 000 m³ d'OMR.

Il y a eu **2 421** ouvertures de la trappe du conteneur enterré à OMR de la rue du Lieutenant Morillon, à Château-Gontier et plus de 15 000 ouvertures d'une borne à biodéchets.





Évolution des quantités globales de déchets collectés entre 2019 et 2024

Les flux OMR et Collecte sélectives connaissent globalement des évolutions lentes mais stable. Les OMR continuent leur lente érosion avec -0.9% en 1 an. La situation de la collecte sélective (emballages, papiers et emballages en verre) est plus nuancée : relative stabilité du verre, diminution régulière et marquée du papier (-33% en 6 ans !) et une augmentation tout aussi régulière des emballages collectés (+ 9% en 1 an et +26% en 6 ans !).

Par contre, les tonnages déposés en déchèterie présentent des fluctuations très marquées. Deux flux en particulier présentent des variations importantes, tant à la hausse qu'à la baisse :

- Les déchets verts (-23%)
- Les déchets inertes (-17%)

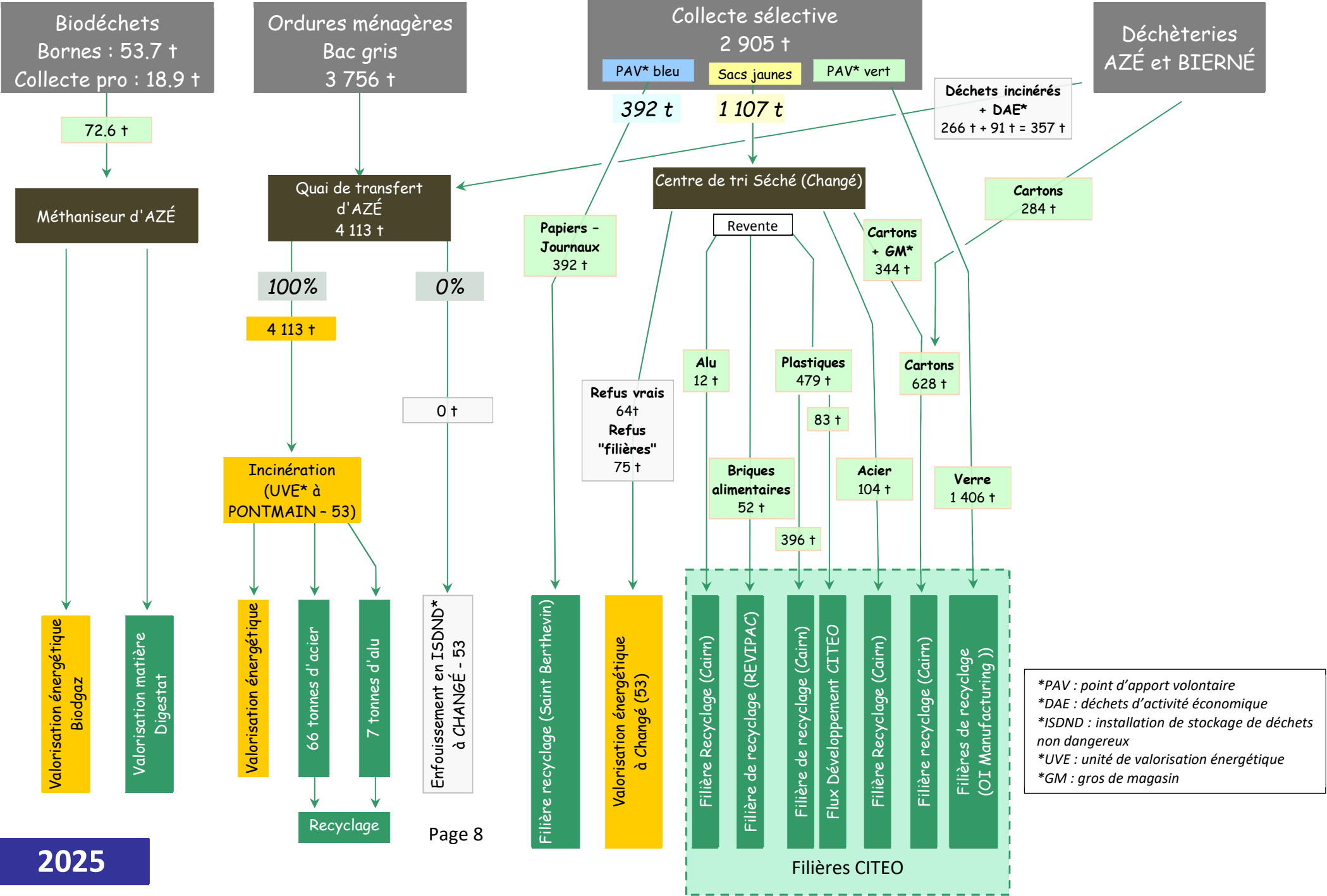
Le synoptique en pages suivantes donne un aperçu général des quantités et des flux de déchets collectés sur les 16 communes en 2025.

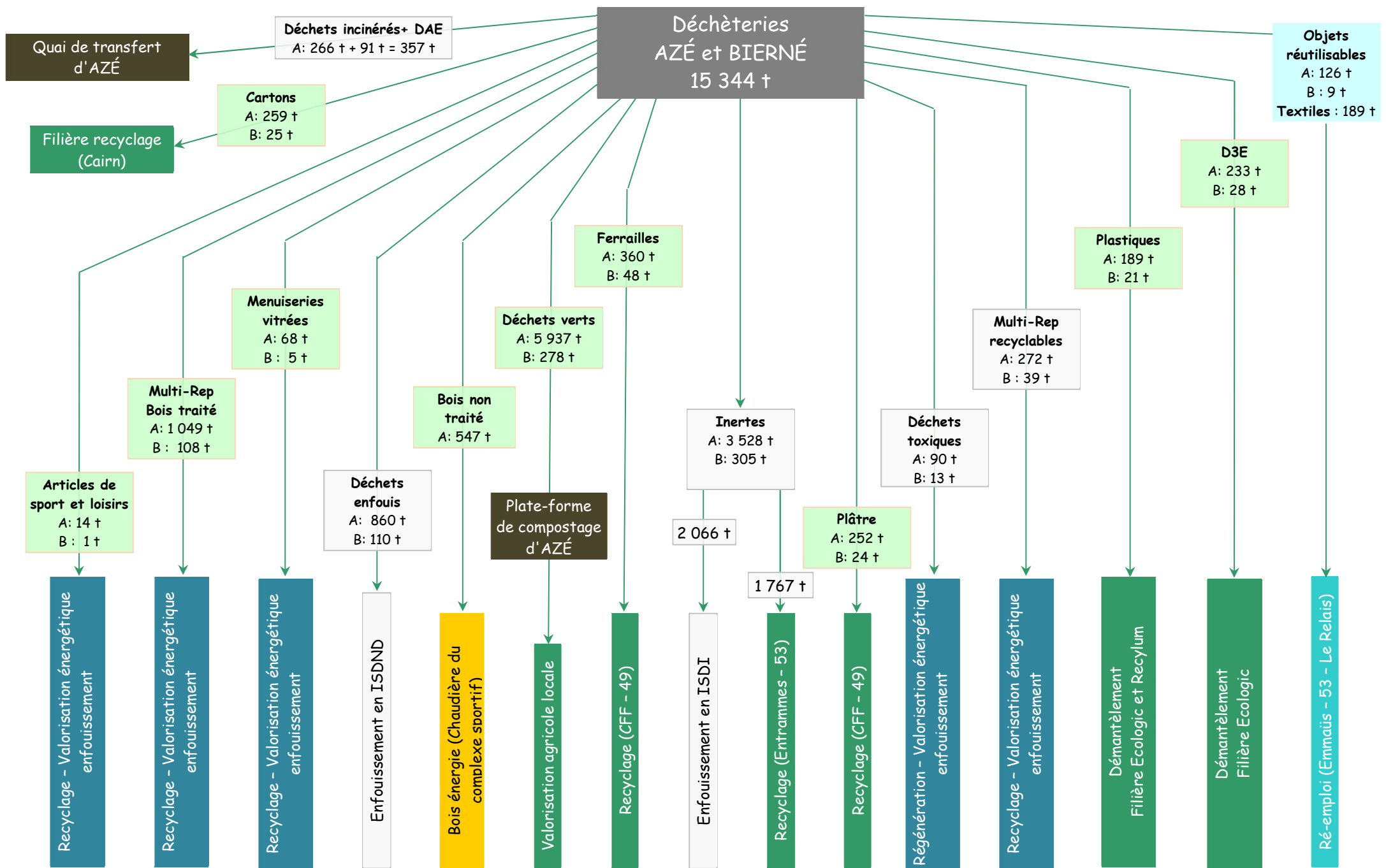
À retenir

Pour maîtriser les dépenses et limiter notre impact sur l'environnement, la Communauté de Communes s'est fixée comme objectif d'atteindre les 100 kg/hab. en OMR d'ici 2029. Il faudra améliorer le tri des emballages et notamment les plastiques, du papier et des biodéchets pour y arriver. La diminution du tonnage d'OMR est actuellement trop lente pour atteindre ce résultat

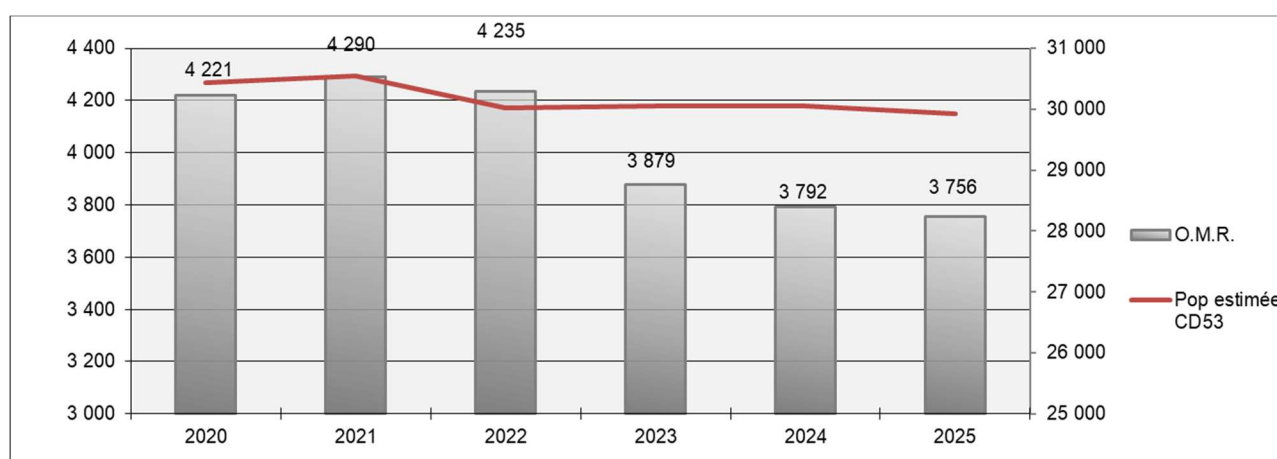


Les quantités et les filières de traitement des déchets - 2025





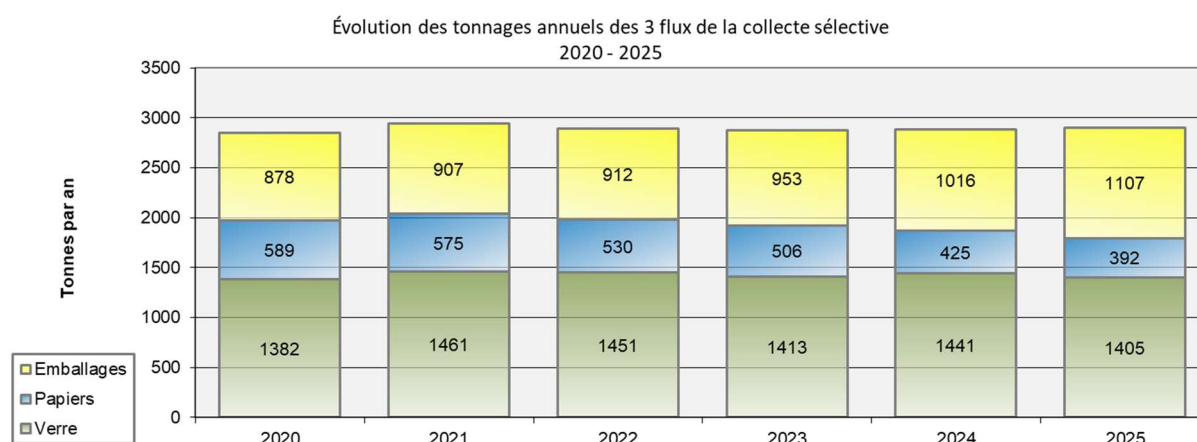
2. Les ordures ménagères résiduelles



Quantités d'O.M. traitées de 2020 à 2025 (sans les "déchets incinérés" de déchèterie) et population

Les quantités d'OMR collectées n'ont diminué que 0.9% entre 2024 et 2025, contre 2.25% l'année précédente.

3. La collecte sélective



Résultats de la collecte sélective - de 2020 à 2025

La diminution du gisement de papier et donc des tonnages collectés est compensée par une belle dynamique sur les emballages (+ 82% depuis la mise en place des consignes de tri – 2016).

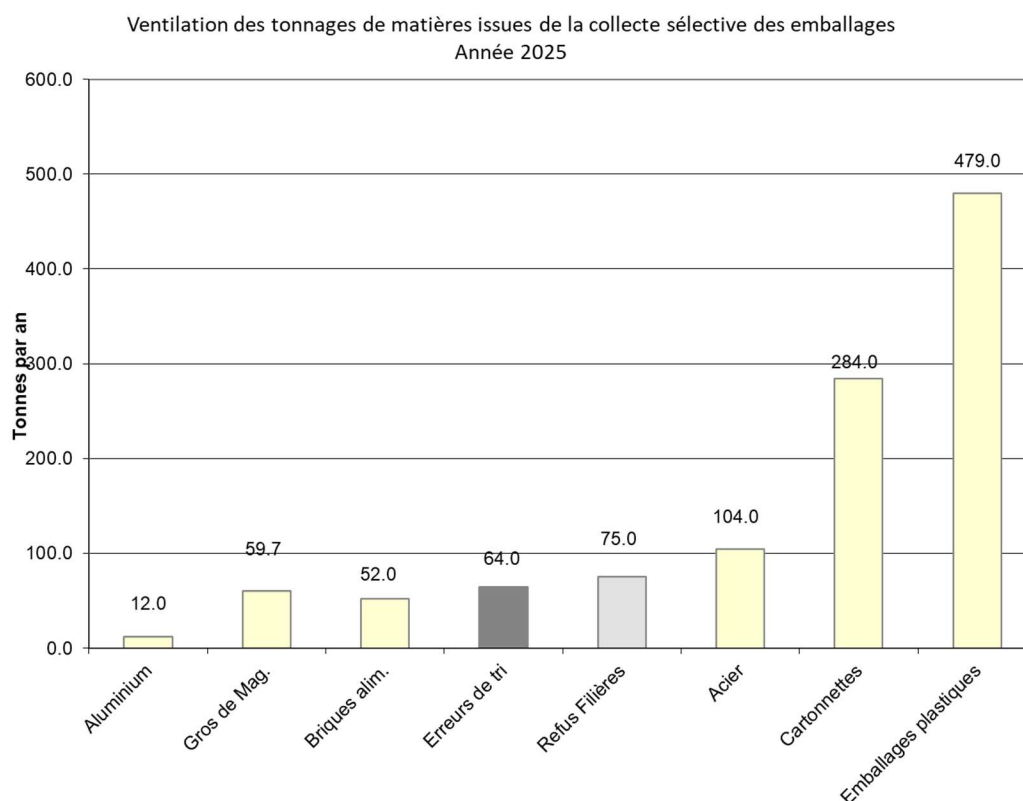
La mise en place de la collecte hebdomadaire en 2023 a été un succès, permettant de capter de nouvelles tonnes d'emballages.

La qualité se maintient à un très haut niveau ; fruit de l'investissement de l'équipe de collecte et des usagers.

4. Détail des matériaux recyclés

Les déchets à recycler issus de la collecte sélective sont triés dans le centre de tri du Groupe SECHE ENVIRONNEMENT à Changé (53) en plusieurs flux :

- Acier ;
- Aluminium et petits aluminiums ;
- Cartonnettes ;
- Gros cartons bruns ;
- Les emballages plastiques (PET clair + barquettes, PET couleur + barquettes, mélange PE-PP-PS, films) ;
- Depuis juillet 2025 : flux « DEV » rigide et souple (plastiques complexes à recyclés) ;
- Les briques alimentaires (ou Papiers Cartons Complexés - PCC) ;
- Le « gros de magasin », ou papiers de moins bonne qualité
- Les erreurs de tri (déchets non conformes aux consignes de tri) ;
- Jusqu'en juin 2025 : les refus "filiales" (déchets conformes aux consignes mais pour lesquels aucune filière de recyclage n'existe). Par exemple, les films craquants, les sachets de chips certains polystyrènes, ...

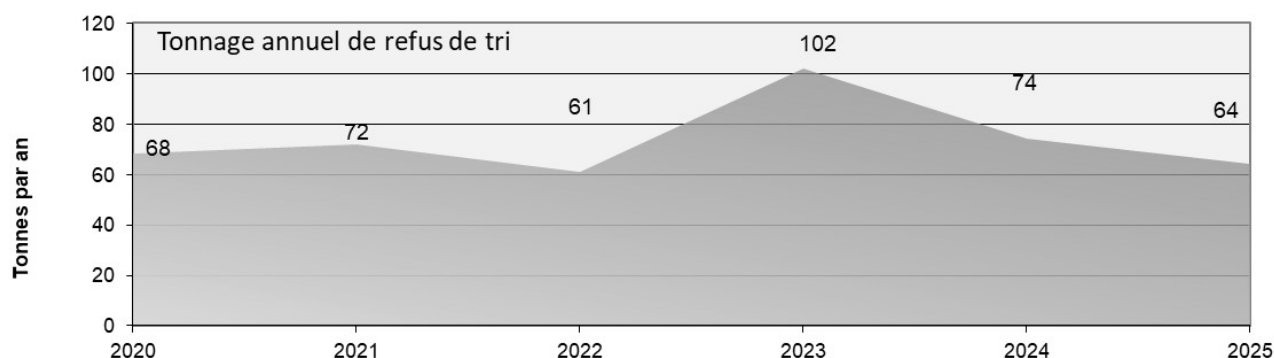


Résultats de la collecte sélective par matériaux en tonnes – 2024

III. Analyse qualitative

1. Les emballages et les papiers

Les erreurs de tri correspondent aux déchets non conformes aux consignes de tri : emballages non vidés, déchets qui ne sont pas des emballages (cela va de la brosse à dent à la paire de chaussure), emballages imbriqués (pour gagner de la place ou sac de déchets de restauration rapide déposé tel quel), ...



Évolution des quantités de refus (refus vrais) de tri – de 2020 à 2025

Lors de la collecte, les agents peuvent refuser un sac jaune dont le contenu serait non conforme aux consignes de tri. Ils apposent alors un scotch "non conforme" et un papier expliquant ce qui n'allait pas dans le sac. Ils notent également l'adresse présumée de l'utilisateur.

Après une période de hausse, les refus de tri repartent à la baisse, malgré la hausse continue des tonnages collectés. Le test de collecte en C1 sur 4 tournées redonnant un peu de temps aux agents, ils ont pu recommencer à faire du refus de collecte pédagogique. La qualité de tri continue de s'améliorer, signe à la fois d'une bonne implication des agents et des usagers sur la durée.

À noter que les travaux du centre de tri (été 2025) vont permettre de capter des nouveaux plastiques en vue de leur recyclage. Les refus dits « filières » vont donc diminuer voire disparaître totalement.

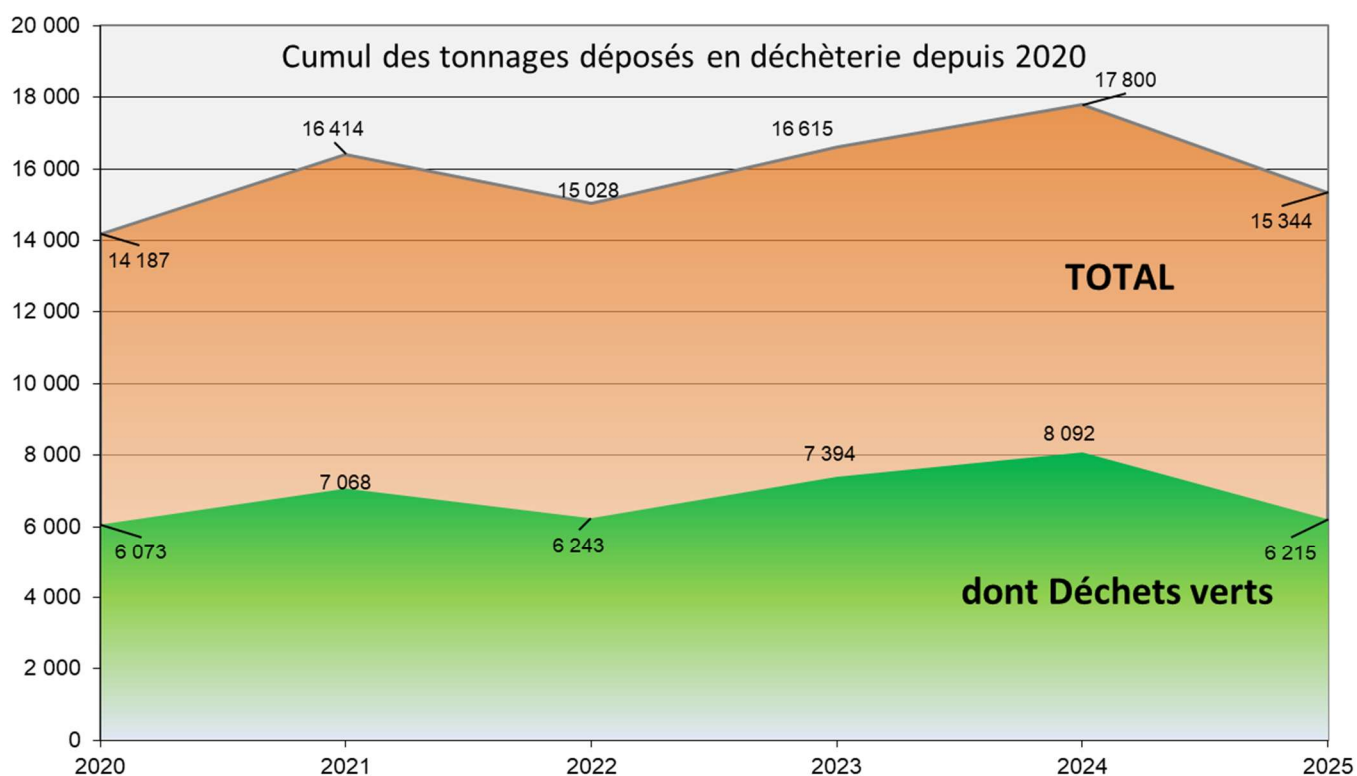
À retenir

Notre Collectivité présente tout de même le taux de refus de tri le plus bas de tout le Département voire de la Région Pays de la Loire.

Avec un taux de refus vrai de 6 % sur l'emballage seul, elle se place également dans les meilleures collectivités au niveau national (18% en moyenne, emballages et papier cumulés) ... sans recours à l'IA !



2. Les déchèteries



Évolution des tonnages en déchèterie – de 2020 à 2025

Il y a eu environ 7 000 passages à Bierné et 133 000 passages à Azé, en légère diminution dans les deux déchèteries/.

Le tableau en page suivante donne les évolutions par type de déchets en tonnes par an et pour les deux déchèteries.

	Filières REP										Valorisation matière				Valorisation énergétique				
	DMS	ASL	Bois Traité	Menuiseries vitrées	Multi-REP Recyclables	Meubles	D3E	Plâtre	Inertes	Réemploi	Cartons	Déchets Verts	Ferrailles	Plastiques	Déchets incinérés	Bois non traité	Déchets enfouis	Total	Variation annuelle
2020	58.4	-	-	-	-	697.2	244.3		3 259	237	329	6 073	459.3	-	760.9	473	1 596	13 490	2.7%
2021	83.7	-	-	-	-	781	265		4 038.1	301.9	365	7 068	454.8	-	784	634	1 639	15 633	15.7%
2022	78	-	-	-	-	739	235		3 708	342	334	6 243	378	-	691	698	1 582	14 289	-8.4%
2023	87	-	-	-	-	762	247		4 198	336	338	7 394	357	-	692	681	1 523	15 853	10.6%
2024	96.7	16	761	47	465	-	252	207	4 590	355	315	8 092	390	122	453	689	949	17 800	7.1%
2025	103	15	1 157	73	311	-	261	276	3 833	324	284	6 215	408	210	357	547	970	15 344	-13.8%

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

ASL : Articles de Sport et Loisirs

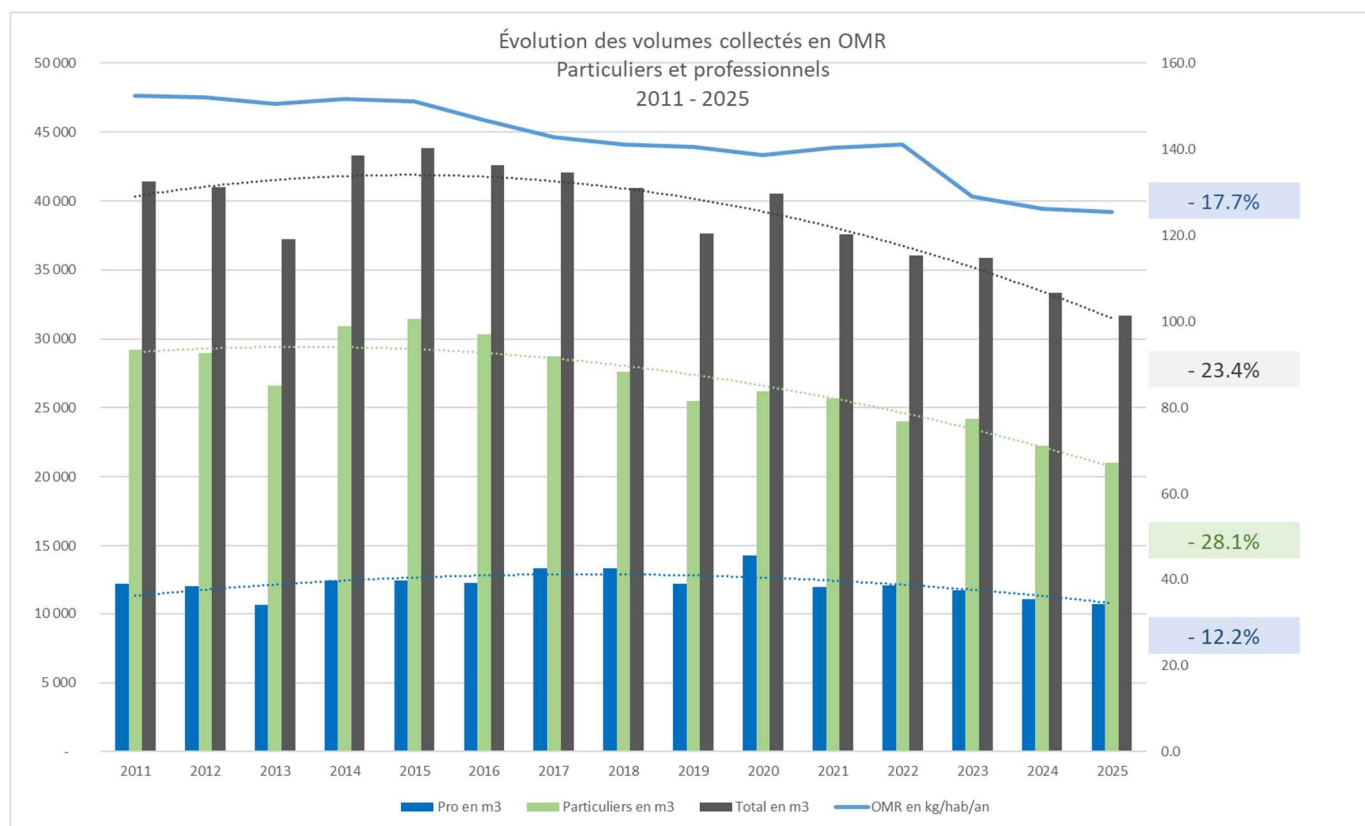
D3E: Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

IV. Déchets des professionnels

1. Collecte traditionnelle

Les professionnels peuvent bénéficier d'une collecte en porte à porte (bacs gris, bacs ou sacs jaunes, bacs pour cartons bruns). Cette prestation est facturée via la redevance incitative, selon un tarif spécifique.

Les professionnels représentent environ 49 000 levées – contre 179 000 levées pour les particuliers. La part des déchets professionnels est stable comparée aux dernières années (22% des levées et 33% du volume collecté en OMR). À noter que le volume pro collecté est en diminution par rapport à 2024 (-3%)



2. Dépôts en déchèteries

Les déchèteries sont des sites destinés aux particuliers. Toutefois, afin de proposer des exutoires pour les déchets des professionnels, il a été décidé que l'apport de déchets par les professionnels est autorisé moyennant une participation financière pour les déchets non recyclables.

Les professionnels représentent un peu plus de 7 % des entrées contre presque 9% en 2024 et 10% en 2023. C'est en partie le résultat de pratiques anormale d'utilisation de badge « particuliers » pour des dépôts professionnel. Une réflexion pourra être menée pour éviter ces pratiques pénalisant financièrement la Collectivité et constituant une concurrence déloyale vis-à-vis des nombreux professionnels respectant les règles.

Les tarifs pour les professionnels (ainsi que pour les particuliers hors Pays de Château-Gontier) sont les suivants :

	Pays	Hors Pays
Déchets verts	36,00 €/tonne	43,20 €/tonne
Inertes Recyclables ou non	Gratuit	10 €/m3
Déchets enfouis	47,00 €/m3	56,40 €/m3
Déchets incinérés	46,00 €/m3	55,20 €/m3
Déchets ménagers spéciaux	2,70 €/Kg	3,30 €/Kg
Traitement des déchets assimilés	171,00 €/tonne	205,20 €/tonne
Déchets pris en charge par des filières REP	Acceptés en petite quantité - gratuit	Acceptés en petite quantité - gratuit

Tarifs pour les dépôts des professionnels – 2025

V. La gestion des biodéchets

Au 1^{er} janvier 2023, le service TRILOGIC a accueilli une chargée de mission « Animation et gestion de proximité des biodéchets », chargée de déployer sur le territoire le schéma territorial de gestion des biodéchets adopté par la Communauté de Communes en 2022.

Pour rappel, ce schéma présente 3 axes pour les particuliers, déclinés selon la densité d'habitat des usagers :

- Compostage individuel pour l'ensemble des usagers le pouvant, c'est-à-dire ceux disposant d'un terrain suffisant pour accueillir un composteur directement chez eux.
- Compostage partagé pour les usagers des zones denses de la Communauté de Communes ou pour les habitants de logements collectifs.
- Collecte séparée des déchets alimentaires des ménages pour le centre-ville de Château-Gontier-sur-Mayenne, la zone la plus dense de toute la Communauté de Communes

Concernant les professionnels, une approche spécifique en 2 étapes a été retenue :

- Une enquête préalable réalisée pour connaître les attentes des producteurs de déchets de cuisine (enquête réalisée en 2023)
- En fonction des résultats de l'enquête, une proposition de service adaptée.

1. La gestion des biodéchets des particuliers

a. Animations et distribution de bio-seau

Des animations ont été menées tout au long de l'année, et ont pris différentes formes :

- Stands lors de salons ou de foires
- Réunions publiques dans les communes
- Interventions dans les établissements scolaires
- Inaugurations de sites de compostages partagés ou de bornes à biodéchets
- Remise de composteurs individuels
- Animations sur le marché-hebdomadaire des commerçants non sédentaires (disco-soupe et disco-salade)

L'animation et la distribution de bio-seaux en 2025 en quelques chiffres :

- 80 animations
- 2 409 personnes touchées dont 835 scolaires.
- 348 bio-seaux ont été distribués.

b. Le compostage individuel

Le compostage individuel concerne environ 75% de la population de la Communauté de Communes, soit 8 700 foyers.

L'accompagnement des citoyens vers le compostage individuel se fait à travers 2 volets :

- Le compostage en tas pour tous ceux qui le peuvent et le souhaitent, en appuyant notamment sur le coût nul de ce mode de compostage. Ce mode de compostage est plutôt préconisé pour les personnes ayant une grande surface de terrain.

- Le compostage en bac, l'option plus esthétique.

Pour accompagner la mise en place de cette politique, la Communauté de Communes propose désormais de financer à 50% un modèle de composteur en bois de 400L (Emeraude Création), fabriqué en France. Achetés à 70 euros pièce, le prix de revient pour les usagers est de 35 euros.

Il est possible d'acheter un second composteur, au tarif de 80€.



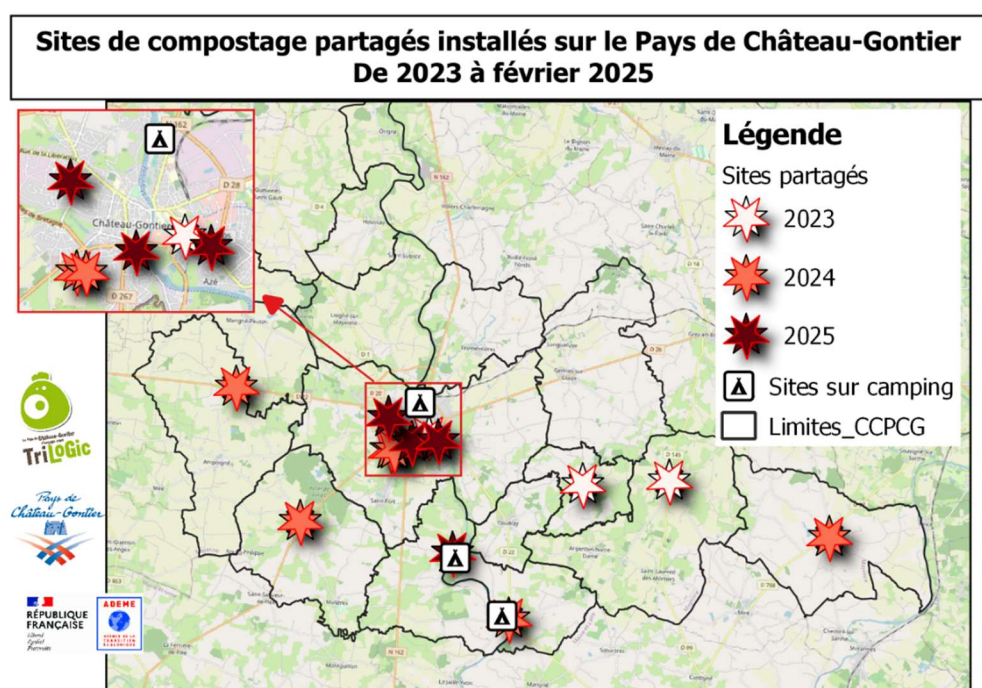
La remise des composteurs s'est effectuée par groupe de 20 personnes maximum et s'accompagnait d'une formation obligatoire permettant notamment de rappeler les bonnes pratiques du compostage

169 composteurs ont été distribués en 2025, soit un total de 994 composteurs (sur les 4 000 prévus par le Schéma).

c. Le compostage partagé

Le compostage partagé est l'option fléchée pour les personnes habitants en centre-bourg ou en collectif avec espace vert à proximité. L'objectif à termes est d'installer 32 sites de compostages partagés pour environ 1 300 foyers, soit environ 10% de la population du Pays de Château-Gontier.

13 sites ont été installés dans les communes volontaires :



Les 3 campings du territoire ont également été dotés en 2024.

Ils sont organisés autour de 4 bacs en bois :

- Un bac de réserve de matière sèche, d'un volume de 1 400L. La matière sèche (feuilles mortes ou copeaux) est fournie directement par la commune.
- Un bac d'apport, appelé composteur, d'un volume de 1 000L
- Deux bacs de maturations ayant chacun un volume de 1 000L.



C'est l'entreprise STV ECO, situé en Meurthe et Moselle, qui a remporté le marché public concernant les composteurs partagés. Cette consultation a eu la particularité de comporter une clause d'insertion professionnelle.

Les bacs sont équipés d'un couvercle et d'une grille anti-rongeur. Pour faciliter les manœuvres, les façades s'ouvrent pour moitié ou peuvent être enlevées pour faciliter l'accès à la matière.

Inauguration d'un site de compostage partagé

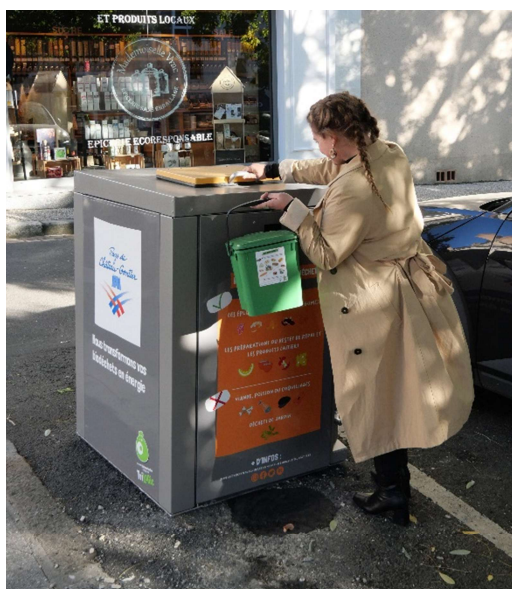
Premiers résultats :

Les résultats varient selon les sites de compostage partagé, car le taux d'utilisation n'est pas le même partout. Néanmoins, nous constatons que le tri est globalement bien effectué et que les consignes, sauf erreur d'inattention, sont assez bien respectées.

Les sites demeurent propres, les outils sont bien utilisés et les utilisateurs-rices se montrent heureux de pouvoir valoriser leurs déchets. Nous pouvons regretter un manque d'engagement des usagers dans le fonctionnement du site. Ils l'utilisent pour leurs déchets mais ne se l'approprient pas.

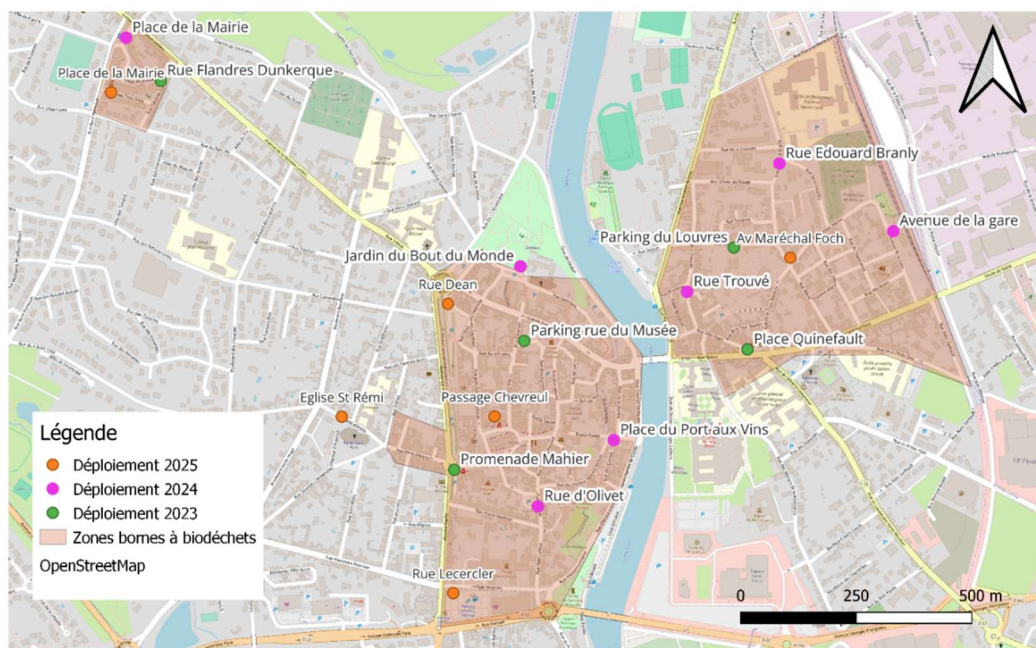
Nous pouvons estimer que presque 12 tonnes de déchets de cuisines ont été détournés des bacs gris depuis le début de l'opération.

d. La collecte en bornes à biodéchets



Chaque borne est équipée d'un bac roulant de 140L. La collecte est réalisée par l'ESAT et fonctionne sur le principe d'un échange standard ; le bac plein est récupéré et remplacé par un bac vide et propre. Les biodéchets collectés sont acheminés au méthaniseur Evergaz, situé sur la commune de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Zones et localisation des bornes à biodéchets dans la commune de Château-Gontier-sur-Mayenne



Les bornes sont équipées d'une trappe qui doit être déverrouillée grâce à un système de gestion automatisé des accès. Les usagers étant déjà équipés de badges pour l'accès en déchetterie, l'accès a été intégré sur ces même dispositifs. L'utilisation des bornes ne génère aucune facturation complémentaire pour les usagers.

Pour le moment, les bornes sont accessibles à tous les particuliers du Pays de Château-Gontier, y compris les personnes n'habitant dans les zones ciblées, afin de collecter également les biodéchets des personnes ayant un petit terrain mais ne souhaitant pas installer de composteur individuel.

Durant l'année 2024, les bornes ont été déverrouillées 15 291 fois, pour un total de 53 695 kg de déchets alimentaires collectés et valorisés en méthanisation. À noter que si le nombre d'ouverture de trappe n'a augmenté « que » de 8.3% en un an, les quantités collectées ont bondies de 70% ! Cela signifie que les usagers vident des bioseaux mieux remplis et attendent un peu plus avant d'aller à la borne.

2. La collecte des biodéchets des professionnels

Nous poursuivons la collecte des professionnels de Château-Gontier-sur-Mayenne au profil public ou parapublic :

- Les cantines des écoles primaires publiques de Château Gontier sur Mayenne
- Le Foyer des Jeunes Travailleurs
- La cuisine de l'ESAT du Genêteil
- Les lycées Pierre et Marie CURIE (PMC) et Victor HUGO (la production est mutualisée sur PMC)
- Le Bistrot (place Paul Doumer)
- La cantine du personnel de l'entreprise Vishay – MCB

En 2024, 1 829 bacs ont été collectés pour un totale de 18 9 tonnes de biodéchets. La baisse constatée est, au moins en grande partie, liée à la sortie de l'ESAT du Genêteil du dispositif. Comme cet établissement collecte nos bornes, ils ont choisi de déposer directement leurs biodéchets au méthaniseur.

En 2023, une enquête a été réalisée par le chargé de mission économie-circulaire. Tous les professionnels n'avaient pas répondu mais cela a permis de constater plusieurs choses :

- La plupart des professionnels ne valorisaient pas leurs biodéchets spontanément. Ils avaient entendu parler de la loi de 2024 sur le tri à la source des biodéchets mais ne s'en étaient pas encore saisis.

La plupart des professionnels n'étaient pas capables de quantifier la production de biodéchets de leur structure

- Leurs besoins en accompagnement variaient : les professionnels à l'extérieur de Château-Gontier sur Mayenne étaient plutôt intéressés par un accompagnement vers du compostage in situ, tandis que les professionnels de Château-Gontier étaient principalement intéressés par une prestation de collecte de biodéchets.

Afin de compléter les éléments de l'enquête qualitative, une étude de pesée a été menée sur 1 mois auprès de diverses structures volontaires productrices de biodéchets :

- Restaurants
- Structures médicalisées
- Boulangeries
- Commerces de détail alimentaire
- Hébergements touristiques
- Crèches
- Cantines scolaires
- Industries et administrations

Cette étude avait pour objectif de quantifier les déchets alimentaires produits par un échantillon de professionnels, afin d'ensuite extrapoler ces données sur le territoire et d'avoir une idée du gisement total de biodéchets sur le Pays de Château-Gontier.

Les résultats de l'analyse ont permis d'acter l'accompagnement par le Pays de Château-Gontier des professionnel·les souhaitant mettre en place une gestion in situ de leurs déchets alimentaires à travers l'installation de pavillons de compostage.

La Collectivité a néanmoins décidé de pérenniser l'utilisation du vélo de collecte des biodéchets pour les structures déjà collectées, mais sans élargissement.

Les professionnel·les prenant contact avec le service TRILOGIC sont donc pour le moment accompagné·es vers le compostage, ou orienté·es vers les acteur·rices locaux·ales déjà présent·es sur le territoire.

C. Les indicateurs financiers

1. Les tarifs de la Redevance Incitative - 2025

REDEVANCE DES PARTICULIERS							
BACS INDIVIDUELS				Tarif annuel	Remise Trilogic 2025 pour non présentation de bac		Montant Net Minimum
Taille du bac	Composition du foyer	Abonnement au service	Service rendu		Entre 0 et 34 non-présentations (1)	Bonus (2)	
80 litres	1 personne	132 €	33 €	165 €	1.50 €	20 €	94.00 €
80 litres	2 personnes	132 €	66 €	198 €	2.00 €	20 €	110.00 €
120 litres	3 personnes	132 €	99 €	231 €	2.30 €	20 €	132.80 €
140 litres	4 personnes	132 €	132 €	264 €	2.70 €	20 €	152.20 €
180 litres	5 personnes	132 €	165 €	297 €	3.00 €	20 €	175.00 €
240 litres et +	6 personnes et +						

REDEVANCE DES COLLECTIFS					
BACS COLLECTIFS			Remise Trilogic 2025	CONTENEURS ENTERRÉS (3)	
	Abonnement au service	Service rendu	Forfait d'encouragement au tri		Par personne
Par logement	132 €	-	7 €	Nb maximum d'ouvertures	70
Par personne	-	33 €	3 €	Nb minimum d'ouvertures	25
Taille du bac			Entre 0 et 34 non-présentations	Remise unitaire par ouverture évitée	
80 L			2.00 €	Entre 0 et 27 par personne	0.40 €
120 L			2.30 €		
140 L			2.70 €		
180 L			3.00 €		
240 L			3.30 €		
340 L			4.60 €		

- 1) Dans la limite annuelle de 34 non présentation du bac en 2024 – année pleine
- 2) Le bonus est accordé en 2025 à chaque foyer ayant présenté son bac 18 fois ou moins en 2024 en plus de la remise TRILOGIC
- 3) Les résidences collectives ayant accès à un conteneur enterré à gestion d'accès se voient attribuer des droits par appartement selon la taille de chaque foyer.
- 4) L'accès au conteneur enterré de la rue du Lieutenant MORILLON à Château-Gontier sur Mayenne est ouvert aux résidences secondaires en prestation complémentaire au service normal. Chaque ouverture de trappe sera décomptée comme une levée d'un bac.

REDEVANCE DES PROFESSIONNELS		
Abonnement au service	132 €	
Service rendu (prix à la levée du bac) :		
80 litres		3.10 €
120 litres		4.70 €
140 litres		5.50 €
180 litres		7.00 €
240 litres		9.40 €
340 litres		14.00 €
770 litres (collecte des cartons)		5.00 €
Bac partagé complément professionnel	0 €	35 € le m3
Dotation spéciale des professionnels rouleau de 26 sacs violets (37,5 L utiles)	132 €	47 € le rouleau

II. Recettes et dépenses par poste

1. Collecte et Traitement des O.M. résiduelles et collecte sélective

Chapitre	Réalisé			
	2022	2023	2024	2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 088 251 €	1 262 691 €	1 296 622 €	1 552 253 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	819 982 €	895 954 €	954 054 €	1 075 431 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 €	2 €	1 €	1 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 710 €	4 220 €	7 057 €	8 806 €
Total Dépenses 8121	1 911 946 €	2 162 867 €	2 257 735 €	2 636 491 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	6 387 €	1 454 €	6 543 €	63 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	330 286 €	134 808 €	223 008 €	127 904 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	587 347 €	579 317 €	665 625 €	665 486 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 €	0 €	2 €	3 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 797 €	1 586 €	328 €	7 138 €
Total Recettes 8121	928 818 €	717 165 €	895 506 €	800 594 €
Reste à charge	983 128 €	1 445 702 €	1 362 229 €	1 835 897 €

À retenir

L'augmentation importante du chapitre 011 est liée :

- A l'augmentation des tarifs du Conseil Départemental
- À l'augmentation du tonnage d'emballages à trier
- À la reprise de la prestation de tri des papiers en raison d'une dégradation de la qualité du tri
- À la hausse du coût des carburants + nombreux trajets à Changé pour les pleins
- À la location d'une benne pour pallier la défaillance de la station GNV au premier semestre.
- À de grosses pannes sur les bennes (boîte de vitesse, circuit de freinage, ...)
- À la hausse des commandes de sacs jaunes liée à l'augmentation des tonnages

Le personnel (chapitre 012) augmente par la hausse globale du temps de travail, la hausse de la CNRACL, la mise en place de la prévoyance, les carrières, ainsi que d'un poste en renfort temporaire.

Le niveau des recettes liées à la revente des matériaux recyclés est directement lié aux évolutions des cours. 2025 n'a pas été une très bonne année en termes de tarifs de rachat.

Les subventions d'exploitation restent à un niveau élevé (subvention « Biodéchets » - de 2023 à 2025 - et soutiens CITEO).



2. Les déchèteries

Les différentes prestations de services pour les déchèteries sont rattachées à ce compte :

- location et rotation de caissons,
- mise en balle des cartons bruns,
- retournement des andains et arrosage du compost,
- broyage et criblage du bois non traité,
- traitement des déchets de déchèteries (recyclage, valorisation énergétique ou enfouissement).

Chapitre	Réalisé			
	2022	2023	2024	2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	601 380 €	638 060 €	743 504 €	604 580 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	195 392 €	213 489 €	221 227 €	282 140 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 496 €	0 €	0 €	0 €
Total Dépenses 8122	801 268 €	851 549 €	964 731 €	886 719 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0 €	0 €	0 €	33 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	139 614 €	131 978 €	187 343 €	119 771 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	16 636 €	63 092 €	21 221 €	115 019 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 169 €	1 675 €	338 €	0 €
Total Recettes 8122	158 419 €	196 745 €	208 901 €	234 823 €
Reste à charge	642 849 €	654 804 €	755 830 €	651 896 €

À retenir

Les charges à caractères générales diminuent fortement. C'est le résultat des modifications intervenues en 2024 :

- Nouvelles filières pour mieux valoriser les déchets (REP PMCB)
- Renforcement des effectifs pour mieux accueillir les usagers
- Refonte de l'affichage sur place

Les tonnages de déchets enfouis ou incinérés ayant diminué très significativement, les dépenses s'en sont trouvées réduites.

La baisse des charges à caractère général (140 k€) compense très largement la hausse des dépenses de personnel (61 k€). Les recettes nouvelles (70k€ de soutiens de la REP PMCB 2024 versés en 2025) viennent renforcer l'écart déjà favorable. Les objectifs de la refonte des déchèteries sont donc atteints.



3. Les dépenses et recettes non ventilables

Chapitre	Réalisé			
	2022	2023	2024	2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	111 161 €	121 135 €	136 741 €	147 064 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	388 039 €	191 375 €	270 270 €	263 873 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 401 €	6 756 €	3 802 €	6 392 €
66 - CHARGES FINANCIERES	2 795 €	1 987 €	1 179 €	370 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	145 €	0 €	0 €	238 €
68 – PROVISION POUR RISQUES	0 €	0 €	0 €	356 000 €
Total Dépenses 01	515 540 €	321 253 €	411 992 €	773 937 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	40 541 €	41 353 €	40 377 €	37 420 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	1 897 939 €	1 883 845 €	2 238 094 €	2 447 958 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	362 €	904 €	1 053 €	480 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	838 €	1 419 €	2 354 €	362 392 €
78 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATION	13 401 €	6 756 €	3 802 €	37 420 €
Total Recettes 01	1 953 081 €	1 934 277 €	2 285 680 €	2 885 670 €
Excédent	1 437 541 €	1 613 024 €	1 873 688 €	2 111 733 €

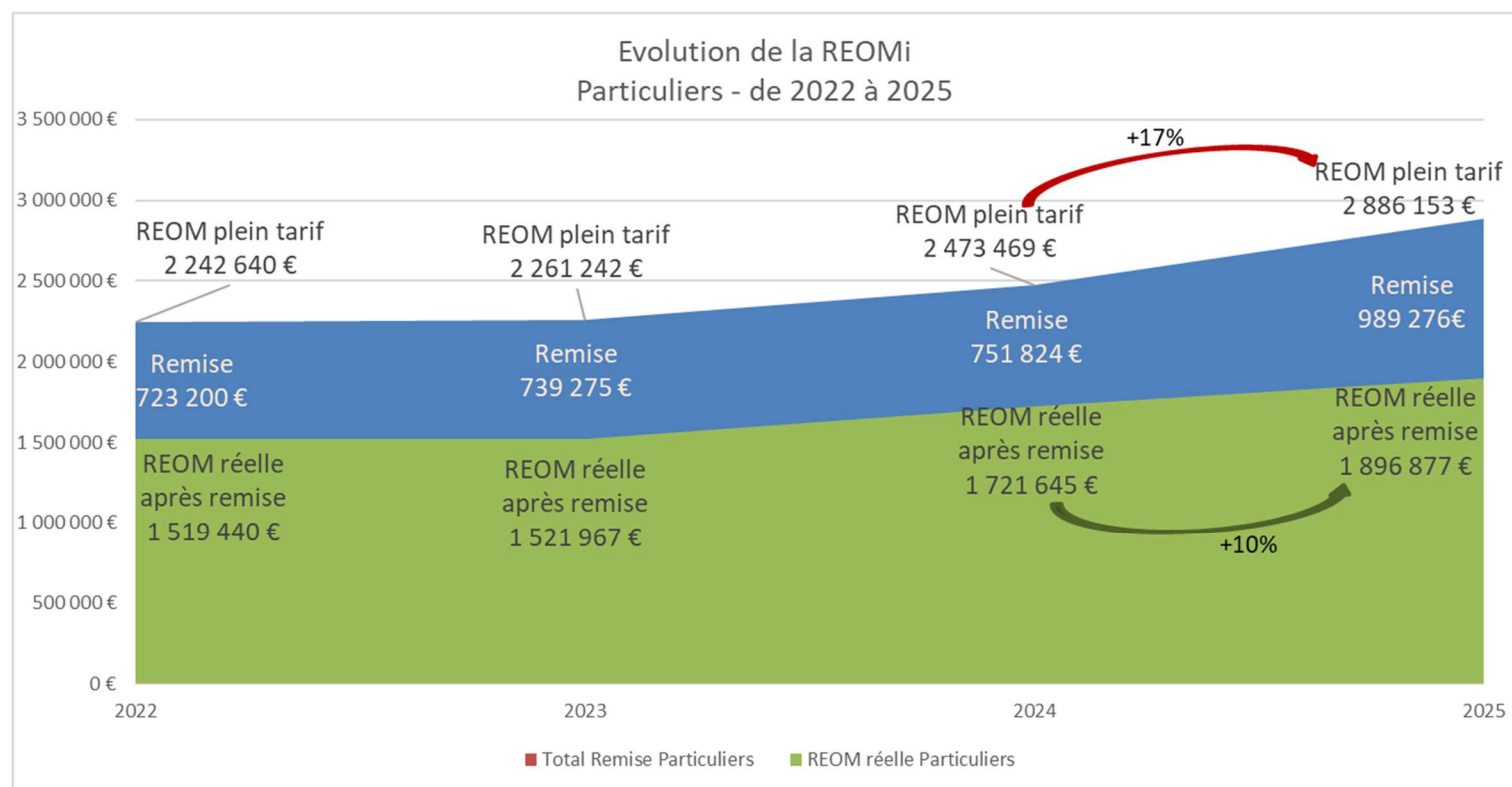


À retenir

Les produits de la REOMi (Chapitre 70) évoluent en lien avec l'augmentation des tarifs. Cette augmentation des tarifs vise à compenser la hausse des coûts de fonctionnement (tarifs CD53 ou des prestataires, TGAP, carburants, ...).

La provision pour risque (chapitre 68) et une partie des produits exceptionnels (chapitre 77) correspondent au montant des pénalités de retard (panne de la station GNV).

4. Évolution de la REOMi



Nous voyons sur ce graphique que, si le montant total réel payé par l'ensemble des usagers particuliers augmente, cette augmentation est bien en deçà de celle du plein tarif (qui représente les coûts du service si les usagers ne triaient pas mieux qu'en 2011).

Cela montre également qu'en 2025, nous avons restitué par la remise TRILOGIC quasiment 1 millions d'euros aux usagers, représentant les économies générées par le bon tri des emballages et papiers à recycler, le suivi des consignes en déchèterie ainsi que le tri à la source des biodéchets.

III. Bilan des recettes et des dépenses

Chapitre	Réalisé			
	2022	2023	2024	2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 800 791 €	2 021 886 €	2 176 867 €	2 303 897 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 015 375 €	1 109 443 €	1 175 282 €	1 357 571 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	388 039 €	191 375 €	270 270 €	263 873 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 403 €	6 758 €	3 803 €	6 392 €
66 - CHARGES FINANCIERES	2 795 €	1 987 €	1 179 €	370 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 351 €	4 220 €	7 057 €	9 044 €
68 - DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROV	0 €	0 €	0 €	356 000 €
Total Dépenses	3 228 753 €	3 335 669 €	3 634 459 €	4 297 147 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	6 387 €	1 454 €	6 543 €	95 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	40 541 €	41 353 €	40 377 €	37 420 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	2 367 839 €	2 150 631 €	2 648 444 €	2 695 634 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	603 983 €	642 409 €	686 846 €	780 505 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	363 €	904 €	1 054 €	483 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 804 €	4 680 €	3 021 €	363 138 €
78 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATION	13 401 €	6 756 €	3 802 €	6 392 €
Total Recettes	3 040 318 €	2 848 187 €	3 390 087 €	3 883 665 €
Reste à charge	188 435 €	487 482 €	244 372 €	413 482 €

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse continue depuis quelques années, malgré des efforts d'optimisation du service ou la bonne implication des équipes et des usagers. Les travaux sur la ligne 1 de l'UVE de Pontmain vont impacter durablement les tarifs du CD53. Le contexte international (hausse des prix de l'énergie, extrême volatilité des cours des matières recyclées, ...) vient impacter très localement notre fonctionnement. Cette situation a été anticipée autant que possible et c'est pourquoi un alignement progressif des tarifs de la REOM a été initié depuis quelques années.

Le geste de tri des usagers, toujours plus important (biodéchets, emballages, déchèteries) ne peut que compenser en partie les augmentations de dépenses liées à des facteurs externes. Les tarifs de la REOM vont donc augmenter encore dans les années à venir.

D. Conclusion

Les filières « REP », en assurant une gestion sans coût pour notre Collectivité (filières dites « opérationnelles ») ou compensant partiellement nos dépenses (filières dites « financières ») servent d'amortisseur à ces augmentations. Les derniers arbitrages ministériels sur le devenir de la filière PMCB laissent penser que nous allons sans doute assister dans les années à venir à un transfert de charges des metteurs en marché vers les autres acteurs (collectivités ou détenteurs finaux des déchets, autrement dit les usagers).

Nous constatons également que, si nos usagers trient encore un peu plus d'emballages, le tonnage d'OMR tend à ne plus diminuer, ou alors très lentement.

Cela peut être rattaché à plusieurs facteurs :

- Les déchets des professionnels diminuent peu, ou moins vite que les déchets des particuliers. Un effort particulier va être fait en 2026 à l'attention des professionnels pour améliorer leur geste de tri.
- L'habitat collectif reste compliqué à mobiliser. Dilution de l'effet Redevance incitative, peu de sensibilité aux messages de la Collectivité, ... Là encore, des opérations dédiées de sensibilisation vont être réalisées en 2026. Un travail sur les locaux poubelles et la communication dans ces mêmes locaux sera menée en parallèle.
- Les foyers peu sensibles au tri des biodéchets à domicile (compostage individuel pour parler simplement) ne sont toujours pas mobilisés. Le temps d'animation manque pour (re)dynamiser la fourniture de composteurs individuels (environ 1 000 composteurs fournis contre 4 000 prévus dans le schéma territorial initial).

La Collectivité ayant choisi de ne pas assurer de collecte des biodéchets des professionnels, il sera nécessaire de sensibiliser ces derniers à leur obligation réglementaire de tri à la source et de les orienter soit vers le compostage in-situ, soit vers une collecte par un prestataire. Comme il est probable que le coût de cette prestation soit plus élevé que la collecte en bacs gris, il nous faudra nous appuyer sur la sensibilisation et un règlement de collecte adapté pour accompagner ces professionnels vers de nouvelles pratiques.

Enfin, il y a une vraie question concernant l'usage de nos déchèteries par les professionnels de notre territoire. Le nombre de passages de professionnels diminue très fortement et nous assistons en parallèle à des usagers ... atypiques de la part de certains usagers qui peuvent être rattachés à des professionnels. Ainsi, certains « particuliers » passent 150 ou 200 fois par an, tout en apportant par exemple, des déchets verts dans un camion aux couleurs d'entreprises paysagères.

Ces pratiques anormales constituent à la fois une forme de concurrence déloyale pour les entreprises qui « jouent le jeu » et une perte de recettes sans diminution des dépenses pour le budget TRILOGIC. Une réflexion devra être menée pour normaliser cette situation.